DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE CAUTERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE : 1/20 000

PRESCRIPTION DU PLU : 2 juin 2008 DEBAT SUR LE PADD : 7 décembre 2010 ARRET DU PLU : 23 septembre 2013 ENQUETE PUBLIQUE : Du 3 janvier 2014 au 5 février 2014 APPROBATION DU PLU :	**4.1**

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
urbadoc@free.fr

Légende

Zones Urbaines

- Uaa : zone urbaine incluse dans le secteur 1 de la ZPPAUP correspondant à la ville historique
- Uab : zone urbaine incluse dans le secteur 2 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers anciens en cours d'urbanisation
- Uba : zone urbaine incluse dans le secteur 3 de la ZPPAUP correspondant au vallon thermal
- Ubb : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,40)
- Ubc : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,20)
- Ux : zone d'activités
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités touristiques et thermales

Zones A Urbaniser

- AU0 : zone à urbaniser fermée
- AU0x : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : bâti diffus à vocation agricole (granges, etc.)

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nh : bâti diffus à vocation résidentielle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nc : zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Np : zone naturelle soumise à la législation du Parc National des Pyrénées
- Npt : zone d'équipements touristiques située à l'intérieur du Parc National des Pyrénées
- Ns : zone naturelle à vocation sportive
- Nt : zone naturelle à vocation d'activités touristiques et thermales

Autres éléments de prescription

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Eléments de la ZPPAUP

- Bâti exceptionnel : intérêt patrimonial majeur
- Bâti d'interêt architectural et à valeur d'ensemble à conserver
- Parcs et jardins à conserver ou restituer

Les éléments de la ZPPAUP sont reportés à titre indicatif.

Seul le document règlementaire annexé au PLU est opposable.

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie	Commune	1770 m²
2	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	78 m²
3	Alignement RD n°920	Commune	504 m²
4	Edification d'une passerelle sur le Gave	Commune	217 m²
5	Elargissement de la voie	Commune	516 m²
6	Elargissement de la voie	Commune	1296 m²
7	Elargissement de la voie	Commune	2861 m²
8	Elargissement de la voie	Commune	345 m²
9	Elargissement de la voie	Commune	162 m²
10	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	244 m²

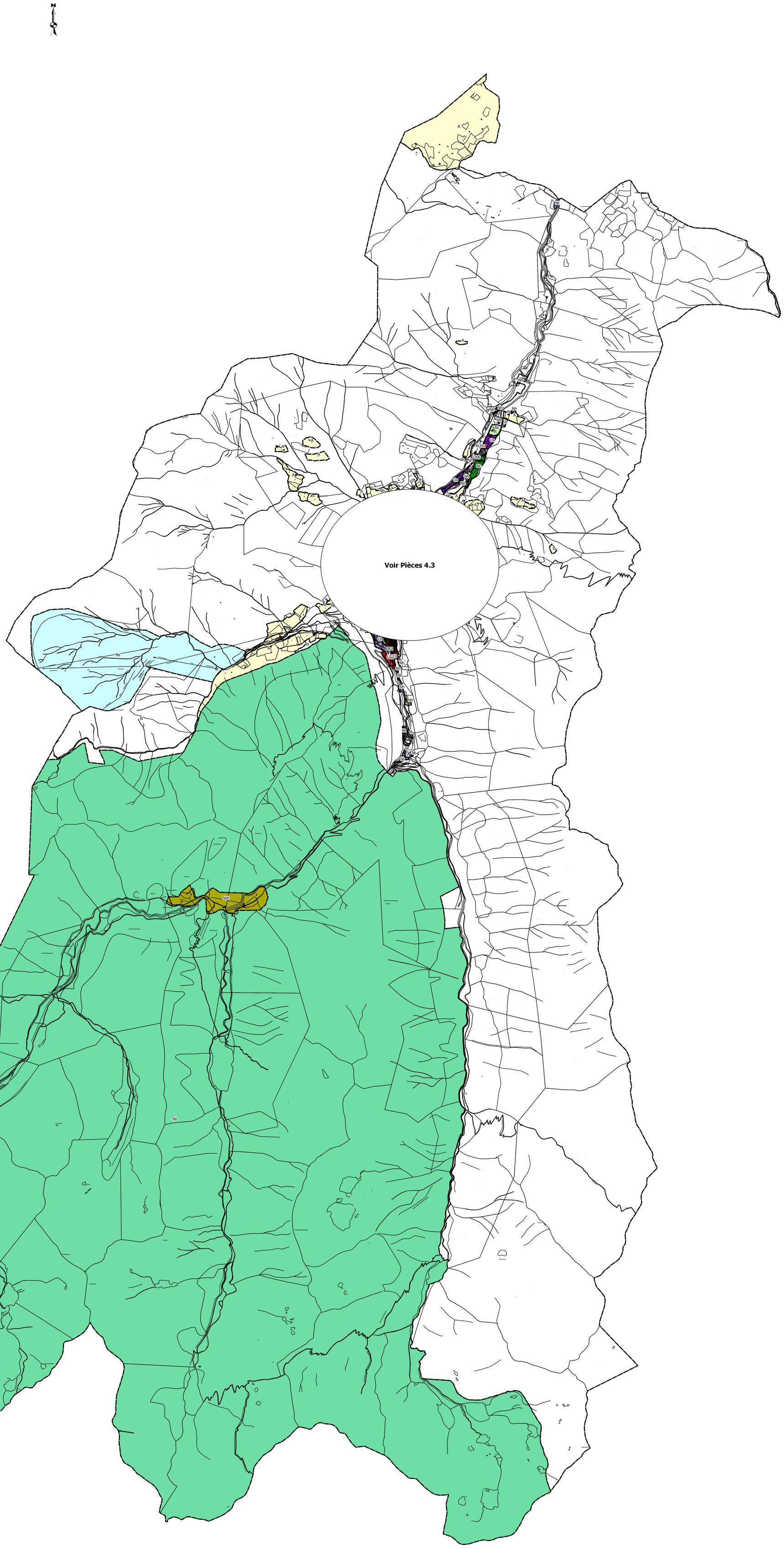

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE CAUTERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
PARTIE SUD
ECHELLE : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : 2 juin 2008 DEBAT SUR LE PADD : 7 décembre 2010 ARRET DU PLU : 23 septembre 2013 ENQUETE PUBLIQUE : Du 3 janvier 2014 au 5 février 2014 APPROBATION DU PLU :	**4.3.a**

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
urbadoc@free.fr

Légende

Zones Urbaines

- Uaa : zone urbaine incluse dans le secteur 1 de la ZPPAUP correspondant à la ville historique
- Uab : zone urbaine incluse dans le secteur 2 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers anciens en cours d'urbanisation
- Uba : zone urbaine incluse dans le secteur 3 de la ZPPAUP correspondant au vallon thermal
- Ubb : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,40)
- Ubc : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,20)
- Ux : zone d'activités
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités touristiques et thermales

Zones A Urbaniser

- AU0 : zone à urbaniser fermée
- AU0x : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : bâti diffus à vocation agricole (granges, etc.)

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nh : bâti diffus à vocation résidentielle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nc : zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Np : zone naturelle soumise à la législation du Parc National des Pyrénées
- Npt : zone d'équipements touristiques située à l'intérieur du Parc National des Pyrénées
- Ns : zone naturelle à vocation sportive
- Nt : zone naturelle à vocation d'activités touristiques et thermales

Autres éléments de prescription

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Eléments de la ZPPAUP

- Bâti exceptionnel : intérêt patrimonial majeur
- Bâti d'interêt architectural et à valeur d'ensemble à conserver
- Parcs et jardins à conserver ou restituer

Les éléments de la ZPPAUP sont reportés à titre indicatif.

Seul le document règlementaire annexé au PLU est opposable.

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie	Commune	1770 m²
2	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	78 m²
3	Alignement RD n°920	Commune	504 m²
4	Edification d'une passerelle sur le Gave	Commune	217 m²
5	Elargissement de la voie	Commune	516 m²
6	Elargissement de la voie	Commune	1296 m²
7	Elargissement de la voie	Commune	2861 m²
8	Elargissement de la voie	Commune	345 m²
9	Elargissement de la voie	Commune	162 m²
10	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	244 m²

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE CAUTERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
PARTIE NORD
ECHELLE : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : 2 juin 2008 DEBAT SUR LE PADD : 7 décembre 2010 ARRET DU PLU : 23 septembre 2013 ENQUETE PUBLIQUE : Du 3 janvier 2014 au 5 février 2014 APPROBATION DU PLU :	**4.3.b**

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
urbadoc@free.fr

Légende

Zones Urbaines

- Uaa : zone urbaine incluse dans le secteur 1 de la ZPPAUP correspondant à la ville historique
- Uab : zone urbaine incluse dans le secteur 2 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers anciens en cours d'urbanisation
- Uba : zone urbaine incluse dans le secteur 3 de la ZPPAUP correspondant au vallon thermal
- Ubb : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,40)
- Ubc : zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers d'urbanisation récente (COS : 0,20)
- Ux : zone d'activités
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités touristiques et thermales

Zones A Urbaniser

- AU0 : zone à urbaniser fermée
- AU0x : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : bâti diffus à vocation agricole (granges, etc.)

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nh : bâti diffus à vocation résidentielle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nc : zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Np : zone naturelle soumise à la législation du Parc National des Pyrénées
- Npt : zone d'équipements touristiques située à l'intérieur du Parc National des Pyrénées
- Ns : zone naturelle à vocation sportive
- Nt : zone naturelle à vocation d'activités touristiques et thermales

Autres éléments de prescription

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Eléments de la ZPPAUP

- Bâti exceptionnel : intérêt patrimonial majeur
- Bâti d'interêt architectural et à valeur d'ensemble à conserver
- Parcs et jardins à conserver ou restituer

Les éléments de la ZPPAUP sont reportés à titre indicatif.

Seul le document règlementaire annexé au PLU est opposable.

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie	Commune	1770 m²
2	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	78 m²
3	Alignement RD n°920	Commune	504 m²
4	Edification d'une passerelle sur le Gave	Commune	217 m²
5	Elargissement de la voie	Commune	516 m²
6	Elargissement de la voie	Commune	1296 m²
7	Elargissement de la voie	Commune	2861 m²
8	Elargissement de la voie	Commune	345 m²
9	Elargissement de la voie	Commune	162 m²
10	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	244 m²